

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps  
tenue le 17 août 2026 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Sébastien Sylvain  
et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Mme Magaly Leclerc | M. Martin Guay          |
| M. Normand Duclos  | M. Mathieu N-Lamontagne |
|                    | M. Éric Lachance        |

Ainsi que : M Marc Lachance, Directeur général et  
greffier-trésorier  
quatre (4) citoyens

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 13066)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Mandat d'analyse additionnelle pour l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées – Projet Collège des Hauts Sommets
5. Inscription au Colloque de zone 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le Directeur général
6. Nettoyage des regards sanitaires, puisards et postes de pompage pour l'année 2026
7. Projet de réfection de l'avenue de la Montagne – Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026
8. Directeur des opérations – Recommandation d'embauche
9. Accès à l'écocentre pour les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges
10. Renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge Canadienne
11. Mandat additionnel à Tétra Tech QI Inc. – Dépôt d'une demande d'aide financière au Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)
12. Projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées – Demande d'aide financière au FIERH
13. Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme Circonflexe
14. Correspondance et divers
15. Paiement des comptes
16. Varia (retour sur certaines demandes du public)
17. Levée de l'assemblée

En retirant le point # 8 : Directeur des opérations – Recommandation d'embauche

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 13067)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 juillet, soient et sont acceptées, telle  
que rédigées par le Directeur général et greffier-trésorier.

### 3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Sébastien Sylvain, Maire, mentionne au Conseil municipal que considérant la période des vacances il n'y a pas eu de comité, mais qu'une confirmation de rencontre avec monsieur Jean-François Simard, ministre responsable de la Capitale-Nationale, est prévue vendredi le 21 août pour discuter de divers dossiers qui touchent la Municipalité, mais surtout de la circulation sur le boulevard 138 et du projet de réaménagement de l'intersection de la rue Leclerc et du chemin du Curé qui tarde à avancer.

### 4. MANDAT D'ANALYSE ADDITIONNELLE POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES Projet Collège des Hauts Sommets (Rés. # 13068)

Considérant la résolution # 12795 adoptée en juin 2025 qui donnait le mandat à la firme Tétra Tech QI Inc. de procéder à l'analyse du réseau des eaux usées de la Municipalité afin d'y augmenter la capacité de traitement et de réaliser un rapport avec les solutions viables ;

Considérant que depuis les derniers mois le Collège des Hauts Sommets en collaboration avec la Municipalité effectue des analyses pour un projet de construction de leurs infrastructures ailleurs que sur le site existant ;

Considérant que les terrains ciblés se retrouvent sur le réseau d'eaux usées de la Municipalité ;

Considérant les analyses de l'ingénieur au dossier du Collège des Hauts Sommets afin d'estimer ce que représente le projet comme charge sur le réseau d'eaux usées ;

Considérant les avantages pour le Collège des Hauts Sommets ainsi que pour la Municipalité d'inclure le projet au branchement sur le réseau d'eaux usées ;

Considérant qu'avant de faire la projection finale du projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées, il est primordial de savoir et de prévoir si le projet du collège y serait branché ou non ;

Considérant la proposition que la firme Tétra Tech QI Inc. a fait parvenir afin de faire une première analyse de l'impact du projet du collège sur l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la firme Tétra Tech QI Inc. afin de faire une analyse additionnelle de l'impact que le projet du Collège des Hauts Sommets pourrait avoir si celui-ci serait branché sur le réseau des eaux usées de la Municipalité. Le coût de cette analyse additionnelle est 4 000 \$ plus taxes.

### 5. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE 2026 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (Rés. # 13069)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère  
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, à participer au colloque de zone 2026 de l'ADMQ, section de la Capitale, qui se tiendra au Delta Mont-Sainte-Anne les 9 et 10 septembre 2026 au coût de 200 \$ plus taxes.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette activité sur présentation des pièces justificatives.

6. NETTOYAGE DES REGARDS SANITAIRES, PUISARDS ET POSTES DE POMPAGE POUR L'ANNÉE 2026 (Rés. # 13070)

Considérant que sur le territoire de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il existe des regards sanitaires, puisards et des postes de pompage appartenant aussi au Ministère des Transports du Québec ;

Considérant qu'à tous les ans, il faut effectuer un entretien pour s'assurer de leurs bons rendements ;

Considérant que le Directeur général et greffier-trésorier est allé en invitation de prix pour le nettoyage des regards sanitaires, puisards et des postes de pompage du Ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, soient :

- 329 regards sur le boulevard 138 ;
- 130 regards sur l'avenue Royale ;
- 1 regard d'égout sanitaire PP3 ;
- 3 postes de pompage ;
- La disposition des boues ;
- 1 atténuateur d'impact pour la route 138 ;
- 1 regard à la sortie du bassin de la station d'épuration ;

Considérant que le résultat des soumissions reçues, avant le 28 juillet 2026 à 16 heures, est le suivant :

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| - Sani-Charlevoix Inc. | pas soumissionné ;        |
| - Sani-Orléans Inc.    | 17 998,71 \$ plus taxes ; |
| - Sanivac              | 21 000,00 \$ et plus ;    |

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Martin Guay, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps octroie le contrat pour le nettoyage des regards sanitaires, puisards et des postes de pompage du Ministère des Transports du Québec et ceux de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, pour l'année 2026, à la compagnie Sani-Orléans Inc. au coût de 17 998,71 \$ plus taxes. Le coût devra être ajusté selon le travail réellement effectué étant donné que certains regards pourraient ne pas être disponibles.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'acceptera pas d'ajout ou d'extra à la soumission et le travail devra être fait le plus rapidement possible. Les frais reliés aux conduites appartenant au Ministère des Transports du Québec devront être facturés à celui-ci, tel que le stipule l'entente entre les parties.

7. PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA MONTAGNE  
Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
2026 (Rés. # 13071)

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

Considérant que le chargé de projet que la Municipalité a mandaté monsieur Benoît Brochu de la firme Tétra Tech QI Inc., représente cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Lachance, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

#### 8. DIRECTEUR DES OPÉRATIONS Recommandation d'embauche

Ce point est retiré afin de finaliser le dossier adéquatement et sera prévu lors d'une nouvelle séance régulière du Conseil.

#### 9. ACCÈS À L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES (Rés. # 13072)

Considérant que l'écocentre municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges est fermé en période hivernale ;

Considérant l'instauration d'un projet pilote à l'hiver 2026 offrant aux résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges l'accès à notre écocentre municipal ;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'enjeu ou de problématique tout au long du projet pilote et que la collaboration a très bien été ;

Considérant que le Conseil municipal trouve important la collaboration entre les municipalités afin de mettre en commun certains services ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal réitère l'entente visant à permettre aux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, l'accès hivernal à l'écocentre municipal de Saint-Tite-des-Caps, soit du 1<sup>er</sup> décembre d'une année au 30 avril de l'année suivante et selon les conditions suivantes :

- Une preuve de résidence sera exigée, sous peine de refus, pour tout usager provenant de Saint-Ferréol-les-Neiges (ex. permis de conduire, compte de taxes municipales ou autre document officiel) ;
- La Municipalité de Saint-Tite-des-Caps compilera mensuellement le nombre de voyages effectués par les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'écocentre ;

- À chaque trimestre, ou périodiquement, lors de la mise à jour des statistiques, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps calculera le nombre total de voyages à l'écocentre, le nombre total provenant de Saint-Ferréol-les-Neiges et la proportion de ces voyages par rapport au total afin d'établir une répartition équitable des coûts liés à l'exploitation de l'écocentre dans cette même période (salaires, collecte des conteneurs, autres frais opérationnels) selon une règle de trois appliquée aux dépenses de cette même période
- Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges voit à payer la facture qui lui sera émise dans les 30 jours suivants sa réception.

#### 10. RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE (Rés. # 13073)

Considérant que l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec, prendra fin en septembre prochain ;

Considérant que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Martin Guay, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Sébastien Sylvain, ainsi que le Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec, pour les trois (3) prochaines années.

Le coût établi sera de 0,21 \$ par capita pour l'année 2026-2027, 0,23 \$ par capita pour les années 2027-2028 et 2028-2029, ce qui représente pour la Municipalité un montant de 337,26 \$ à payer pour 2026-2027.

#### 11. MANDAT ADDITIONNEL À TÉTRA TECH QI INC Dépôt d'une demande aide financière au Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) (Rés. # 13074)

Considérant que la firme Tétra Tech QI Inc. travaille depuis quelques mois déjà pour la municipalité sur un projet d'augmentation de la capacité de traitement des installations d'eaux usées ;

Considérant l'ouverture récente du programme d'aide financière Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) ;

Considérant que le projet de la Municipalité cadre dans les projets admissibles à ce programme afin d'obtenir une aide financière à l'exécution de ce projet ;

Considérant que Tétra Tech QI Inc. a tous les outils et connaissances requises afin de représenter la Municipalité dans le dépôt d'une telle demande d'aide financière ;

Considérant que la Municipalité compte toujours aller de l'avant avec son projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées ;

Considérant la proposition reçue de la firme Tétra Tech QI Inc. afin de remplir et faire le dépôt de la demande selon les formulaires requis et dans les délais requis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Guay, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la firme Tétra Tech QI Inc. afin de représenter la Municipalité dans le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIERH du MAMH. Le coût de ce mandat est de 5 100 \$ plus taxes.

Madame Geneviève St-Pierre, ainsi que monsieur Pascal Levasseur, ingénieurs chez Tétra Tech QI Inc., sont autorisés pour la signature et le dépôt de tout document en lien avec cette demande, au nom de la Municipalité.

12. PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
Demande d'aide financière au FIERH (Rés. # 13075)

Considérant que la Municipalité travaille depuis plusieurs mois sur un projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de son réseau ;

Considérant que la Municipalité a depuis mis sur pause certains projets de promoteurs qui auraient voulu faire des bâtiments multi-logements ;

Considérant l'ouverture récente du programme d'aide financière Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH);

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Tétra Tech QI Inc. par le biais de madame Geneviève St-Pierre et de monsieur Pascal Levasseur, ingénieurs, afin de la représenter au ministère dans le cadre de ce projet et de la demande d'aide financière au FIERH ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH).

Que la Municipalité nomme madame Geneviève St-Pierre, ainsi que monsieur Pascal Levasseur, ingénieurs, pour la représenter, signer et déposer tout document en lien avec ce programme.

Que la Municipalité ait pris connaissance du guide du FIERH, qu'elle s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet.

Que la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts.

Que la Municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

13. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
Programme Circonflexe (Rés. # 13076)

Considérant l'ouverture du programme Circonflexe qui vise à aider les organismes admissibles à faire l'achat de matériels ou équipements afin de rendre la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs, et ce, de façon gratuite ;

Considérant la volonté et la vision du Conseil municipal depuis quelques temps qui vise justement à rendre accessible diverses activités à l'ensemble de la population ;

Considérant que le Conseil municipal a lu le guide du programme et consent à remplir sa part en vertu des règles établies dans ce même guide ;

Par conséquent,il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère  
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le dépôt d’une demande  
d’aide financière au Projet Circonflexe, et ce, en fonction de la liste des  
équipements et matériels discutée et présentée.

Monsieur Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame  
Nathalie Duclos, Coordinnatrice aux loisirs sont autorisés à remplir et signer tout  
document en lien avec cette demande.

14. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Le Directeur général et greffier-trésorier mentionne au Conseil municipal qu’il a  
reçu :

- La compensation tenant lieu de taxes du Ministère des Affaires Municipales et  
de l’Habitation (MAMH) pour l’école primaire et secondaire situé à Saint-Tite-  
des-Caps.
- Une confirmation d’une aide financière du Ministère des Transports et de la  
Mobilité Durable en lien avec une demande au programme PAVL-PPA-CE.
- Un avis d’intention ainsi que des plans projets d’implantation du Collège des  
Hauts Sommets sur un projet de construction d’une nouvelle école au centre  
du village de la Municipalité. Monsieur Charbonneau, Directeur du collège est  
sur place pour répondre aux questions au besoin.

15. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 13077)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et greffier-  
trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions  
pour la période du mois de juillet et totalisant la somme de 136 810,77 \$.

Salaires

|                        |              |                        |             |
|------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| Pér. du 28/06 au 04/07 | 7 621,21 \$  | Pér. du 12/07 au 18/07 | 6 998,88 \$ |
| Pér. du 05/07 au 11/07 | 13 691,15 \$ | Pér. du 19/07 au 25/07 | 7 191,69 \$ |

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, certifie et  
atteste qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses  
ci-dessus sont projetées.

\_\_\_\_\_  
M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et greffier-trésorier

16. VARIA

Retour sur certaines demandes du public

- M. Gaétan Morency informe le Conseil municipal du dossier en lien avec la  
propriété de l’assise du chemin Cauchon, des positions de l’association envers  
ce statut de propriété et de travaux que celle-ci fait sans le consentement de  
tous les propriétaires. Il informe les élus municipaux des impacts sur lui, sur  
les limites de sa propriété suite à la réforme cadastrale. Enfin monsieur  
Morency demande la position du Conseil municipal dans tout ce dossier.

M. Sébastien Sylvain, ainsi que certains élus disent comprendre tout ce que monsieur Morency leur explique et des impacts sur lui et sur les limites de propriété, mais comme le dossier est en processus judiciaire, car la Municipalité a mis en demeure le ministère suite à leurs conclusions faussaires du titre de propriété du chemin Cauchon, le Conseil municipal ne se prononcera pas sur ses visions et positions dans ce dossier et laissera les parties débattent devant les instances avant de commenter le dossier publiquement.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

- M. Michel Lachance demande au Conseil municipal quelles sont les priorités des employés des travaux publics comparativement au nettoyage des repoussent de gazon en bordure de la chaîne de rue dans le rang St-Elzéar.

M. Sébastien Sylvain va valider avec la direction afin de voir et s'assurer que les priorités sont respectées.

- M. Gaétan Morency demande au Maire si le Conseil municipal a analysé ses demandes mentionnées lors de la dernière séance régulière.

M. Sébastien Sylvain réitère à monsieur Morency qu'il comprend tout ce que celui-ci lui a expliqué mais que ni lui ou aucun conseiller ne fera plus de commentaire vu que le dossier est judiciairisé.

- Mme Diane Paradis demande au Maire quelle est la partie de l'avenue de la Montagne qui est visée dans la demande d'aide financière pour refaire ce chemin.

M. Sébastien Sylvain lui mentionne que c'est la partie entre l'intersection qui se situe en face de la halte d'observation jusqu'au Collège des Hauts Sommets.

- Mme Diane Paradis demande au Conseil municipal si les travaux de réparations de certains endroits du stationnement de l'église seront prévus lors de la planification des prochains travaux d'asphaltage.

M. Sébastien Sylvain mentionne qu'effectivement ces travaux seront prévus en même temps et que le Conseil municipal est en train d'analyser quels seront les travaux d'asphaltage qui seront réalisés cet automne.

- M. Marc Charbonneau qui est présent dans le public lors de cette séance régulière invite les citoyens présents à lui poser des questions sur le projet qui sera annoncé en grand lors d'une conférence de presse qui aura lieu le mercredi 19 août au collège et les invite par le fait même à venir assister à cet événement.

#### 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 13078)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h Je soussigné, Sébastien Sylvain, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Sébastien Sylvain, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et greffier-trésorier